

CHAPITRE C – ANALYSE DES IMPACTS ET MESURE

		CHAPITRE C – ANALYSE DES IMPACTS ET MESURE	55
1	Contexte paysager et patrimonial		57
2	Impacts paysagers		58
	2 - 1	Impacts bruts en phase chantier	58
	2 - 2	Impacts bruts en phase d’exploitation de l’aire d’étude éloignée	59
	2 - 3	Impacts bruts en phase d’exploitation de l’aire d’étude rapprochée	61
	2 - 4	Impacts depuis les monuments historiques et les sites protégés	63
	2 - 5	Focus patrimoine mondial de l’UNESCO – Biens des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne	65
	2 - 1	Photomontages	71
	2 - 2	Impacts bruts en phase de démantèlement	83
	2 - 3	Impacts cumulés	83
3	Mesures paysagères		84
	3 - 1	Mesures	84
	3 - 2	Synthèse et impacts résiduels	91
4	Méthode relative au contexte paysager		92



Contextualisation paysagère



Novembre 2023

Source : IGN 100®, IGN Topo, IGN Alti, MonGR, CLC 2018

Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aires d'étude**
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Infrastructures de transport**
 - Réseau routier**
 - Liaison principale
 - Liaison régionale
 - Liaison locale
 - Voie ferrée**
 - Voie normale
 - Principaux masques visuels**
 - Principaux boisements (>25ha)
 - Sentiers de randonnée**
 - GR 142
 - GRP Tour de l'Omois
 - Monuments historiques**
 - Classé
 - Inscrit/Partiellement inscrit
 - Altitude en mètres NGF**
 - 210
 - 50

Carte 16 : Carte de contextualisation générale du projet dans le territoire d'étude (©ATER Environnement, 2023)

1 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve se situe dans le département de l'Aisne. Il s'installe dans un grand ensemble de paysages largement dominés par des parcelles céréalières ouvertes cohabitant avec des espaces boisés qui ponctuent les parcelles agricoles. Le projet prend place au fond d'une cuvette formée par relief en « cirque ». La zone d'implantation est donc encaissée et seules les visibilitées au sud sont ouvertes.

Ainsi, dans l'aire d'étude éloignée, les visibilitées vers le projet sont inexistantes et ne génèrent aucune sensibilité, comme vu dans l'état initial. Il en est de même pour l'aire d'étude rapprochée, où la majorité du périmètre d'étude n'est pas concernée par la présence visuelle directe du futur parc agrivoltaïque. Seuls certains abords immédiats du site donnent vue sur la zone d'implantation, plus particulièrement la D967. Les visibilitées engendrées restent limitées.

Les choix d'implantation du projet ont tenu compte de ce contexte paysager en présentant la variante retenue. Toutefois, il ne s'agit que d'une vision cartographique à l'échelle de la zone d'implantation potentielle.

2 IMPACTS PAYSAGERS

2 – 1 IMPACTS BRUTS EN PHASE CHANTIER

Les impacts paysagers temporaires liés à l'installation du parc agrivoltaïque concernent l'ensemble des travaux de terrassement et de génie civil nécessaires à la réalisation du parc, avec notamment :

- Les déplacements et stockages de terre et autres matériaux de déblai ;
- La présence d'engins de chantier ;
- L'entreposage des diverses pièces constitutives du parc ;
- L'installation d'hébergements préfabriqués.

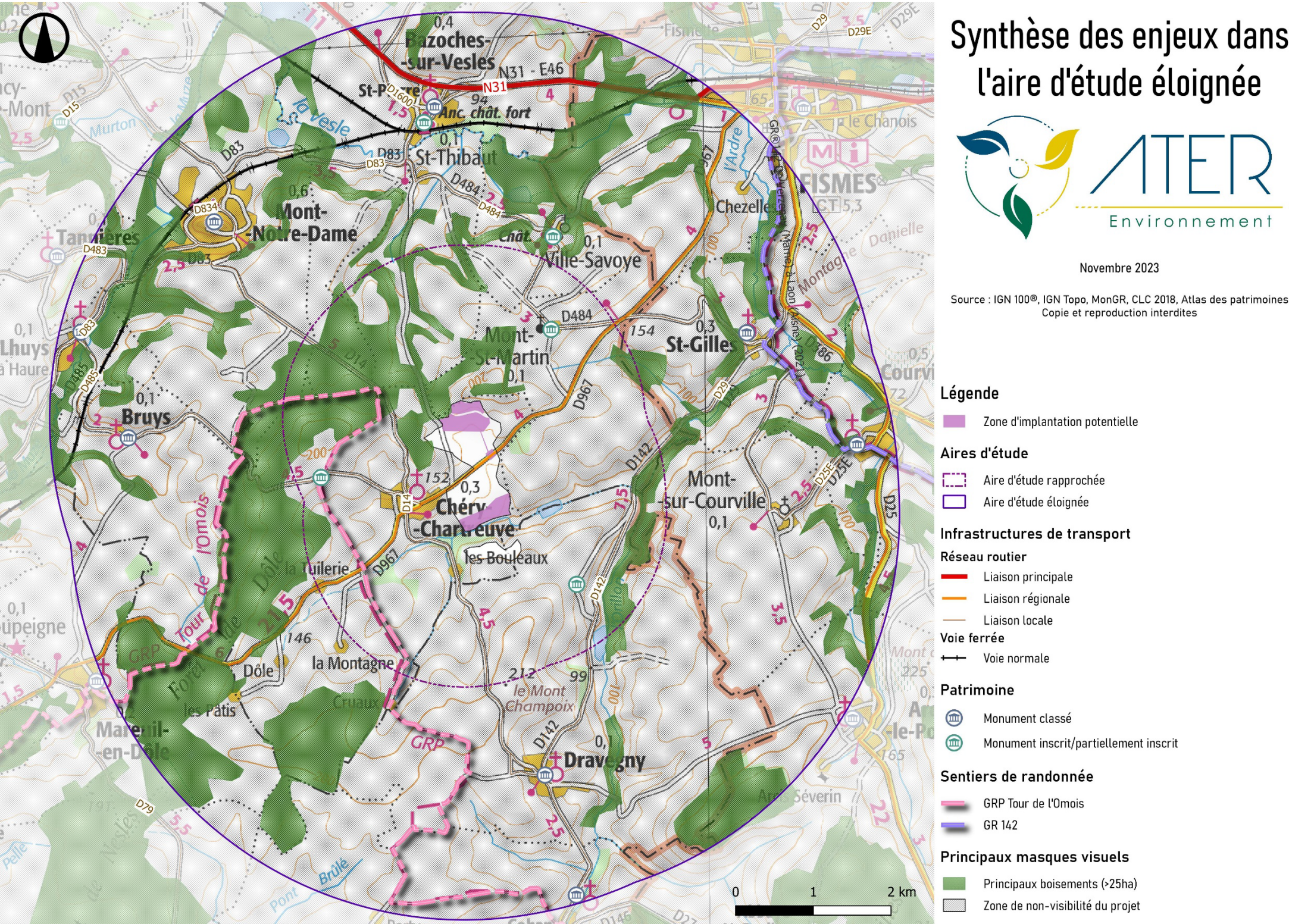
Ces éléments introduiront passagèrement une ambiance industrielle dans le milieu rural environnant. Toutefois, l'impact paysager lié à la construction du parc sera limité dans le temps et dans l'espace et étroitement proportionné aux processus d'intervention en phase chantier.

Dans tous les cas, il semble évident que toute précaution visant à réduire au maximum les emprises de chantier, à ne décaper qu'en cas de stricte nécessité et enfin à ne terrasser que les aires où aucune autre solution ne peut être trouvée, constituent des démarches préalables pour la protection des milieux. La compacité naturelle des terrains doit donc être prioritairement prise en compte ; les impacts en seront diminués d'autant et la cicatrisation du site accélérée.

L'impact brut du chantier sur le paysage est donc réel mais reste faible.

2 - 2 IMPACTS BRUTS EN PHASE D'EXPLOITATION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

2 - 2a Carte de synthèse de l'état initial



Carte 17 : Carte de synthèse des principaux enjeux du projet (©ATER Environnement, 2023)

2 – 2b Impact paysager depuis les lieux de vie

Les impacts du projet sur les lieux de vie depuis l'aire d'étude éloignée sont inexistants. Les vues sont fermées par les masques créés par le relief ou la végétation. Aucune ouverture visuelle n'est relevée.

L'impact paysager sera nul depuis les lieux de vie de l'aire d'étude éloignée.

2 – 2c Impact paysager depuis les axes de communication

A l'image des lieux de vie, le projet agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve ne devrait pas engendrer d'impacts sur les axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Seuls quelques ouvertures visuelles sont relevables depuis le réseau, mais elles sont toutes lointaines et étroites.

L'impact paysager depuis les axes de communication de l'aire d'étude éloignée est globalement nul et ponctuellement très faible depuis les rares ouvertures relevées.

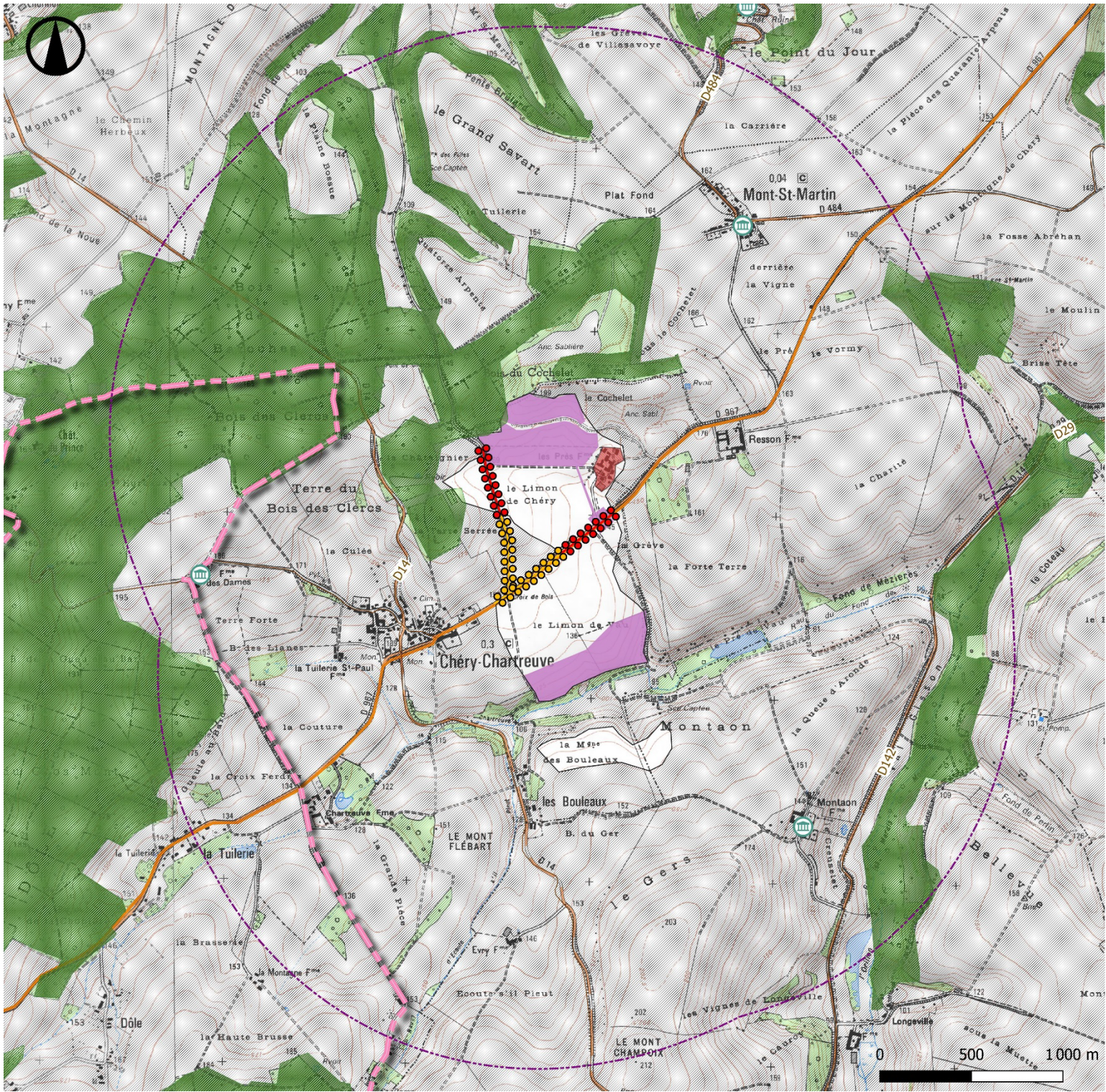
2 – 2d Impact paysager depuis les sites touristiques

Là encore, la trame arborée et les évolutions du relief ferment rapidement les vues et le futur parc agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve ne devrait pas impacter les deux circuits touristiques présents dans l'aire d'étude éloignée. A l'instar des axes de communication, seuls quelques points de vue sont possibles depuis les itinéraires de randonnées. Ils sont aussi rares que discrets et les impacts résultants sont relativement insignifiants.

L'impact paysager depuis les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée sera donc globalement nul.

2 – 3 IMPACTS BRUTS EN PHASE D’EXPLOITATION DE L’AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE

2 – 3a Rappel : carte de synthèse de l’état initial



Synthèse des sensibilités
dans l'aire d'étude
rapprochée



Novembre 2023

Source : IGN 25®, IGN Topo, MonGR, CLC 2018, Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Infrastructures de transport

Liaison régionale

Liaison locale

Sentiers de randonnée

GRP Tour de l'Omois

Patrimoine

Monument inscrit/partiellement inscrit

Sensibilités relevées

Zone de non-visibilité du projet

Lieu de vie fortement sensible

Réseau routier

Axe fortement sensible

Axe moyennement sensible

Principaux masques visuels

Principaux boisements (>25ha)

Carte 18 : Carte de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée (©ATER Environnement, 2021)

2 – 3b Impact paysager depuis les lieux de vie

L'état initial décrivait une sensibilité nulle pour les lieux de vies présents dans l'aire d'étude rapprochée. Un seul corps de ferme fait exception puisqu'il est placé à quelques mètres à l'est de la parcelle nord de l'implantation potentielle. Il s'agit de la ferme des Prés.

L'impact paysager sur les lieux de vie dans l'aire d'étude rapprochée est nulle. Elle est exceptionnellement très forte pour la ferme des Prés qui jouxte l'implantation.

2 – 3c Impact paysager depuis les axes de communication

A la manière des lieux de vies, les axes de communications présents dans l'aire d'étude rapprochée ne sont aucunement impactés par le projet agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve, à l'exception des axes à proximité immédiate de l'implantation, notamment la D967. Le choix d'une variante ayant fait reculer l'implantation par rapport à cet axe a grandement réduit la prégnance visuelle du parc depuis ce dernier, mais certaines parties de l'implantation au nord restent impactantes sur une partie du tronçon de départementale concernée.

Les deux chemins qui permettent d'accéder aux parcelles d'implantations seront à fortiori impactés mais ils ne représentent qu'un enjeu minime.

Seule la D967, au niveau de l'implantation, est impactée par la présence visuelle du projet. L'impact est modéré -la zone de visibilité n'étant pas très étendue- mais certaines mesures compensatoires pourraient aider à réduire cet impact.

2 – 3d Impact paysager depuis les sites touristiques

Un seul circuit touristique passe dans l'aire d'étude rapprochée, mais ne partage aucune visibilité avec le projet d'implantation agrivoltaïque. Il n'y a pas d'impact à relever.

Les impacts sur les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée sont nuls.

2 - 4 IMPACTS DEPUIS LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES PROTEGES

2 - 4a Depuis les monuments historiques

Treize monuments historiques sont présents dans les aires d'étude. Comme indiqué dans l'état initial, aucun d'entre eux ne présente de sensibilité par rapport au projet de Chéry-Chartreuve. L'impact sera donc inexistant.

Monuments historiques					
N°	Commune	Monument	Protection	Distance au projet (km)	Impacts
1	Dravegny	Grange de Montaon	Inscrit	1,4	Nul
2	Mont-Saint-Martin	Ancien château	Inscrit	1,5	Nul
3	Chéry-Chartreuve	Ancienne chapelle de la Ferme des Dames	Inscrit	1,9	Nul
4	Ville-Savoie	Ancien château	Partiellement inscrit	2,4	Nul
5	Dravegny	Eglise	Classé	3,4	Nul
6	Bazoches-sur-Vesles	Ancien château	Partiellement inscrit	3,7	Nul
7	Bazoches-sur-Vesles	Eglise	Classé	3,8	Nul
8	Saint-Gilles	Eglise Saint-Pierre	Classé	3,8	Nul
9	Mont-Notre-Dame	Eglise paroissiale de Sainte-Madeleine	Classé	4,2	Nul
10	Bruys	Eglise	Classé	4,3	Nul
11	Courville	Eglise Saint-Julien	Classé	4,8	Nul
12	Cohan	Eglise de Cohan	Classé	4,9	Nul
13	Lhuys	Eglise	Classé	4,9	Nul

Tableau 3 : Monuments historiques recensés sur les aires d'étude (source : Atlas des Patrimoines, 2023)

L'impact direct sur les monuments historiques sera nul.

2 - 4b Depuis les sites naturels

Aucun site naturel n'est recensé dans les aires d'étude éloignée et rapprochée.

L'impact sera nul

2 - 4c Depuis les sites patrimoniaux remarquables

Aucun SPR n'est recensé dans les aires d'étude éloignée et rapprochée.

L'impact sera nul

2 - 4d Depuis les monuments commémoratifs

Aucun monument commémoratif n'a été relevé dans les aires d'étude éloignée et rapprochée.

L'impact sera nul.

2 - 4e Le patrimoine vernaculaire

Peu d'éléments du patrimoine vernaculaire ont été recensés au cours de l'état initial. Il s'agit principalement de calvaires situés dans les villages et hameaux. Les rares éléments du petit patrimoine sont ainsi protégés des visibilités.

L'impact est nul.

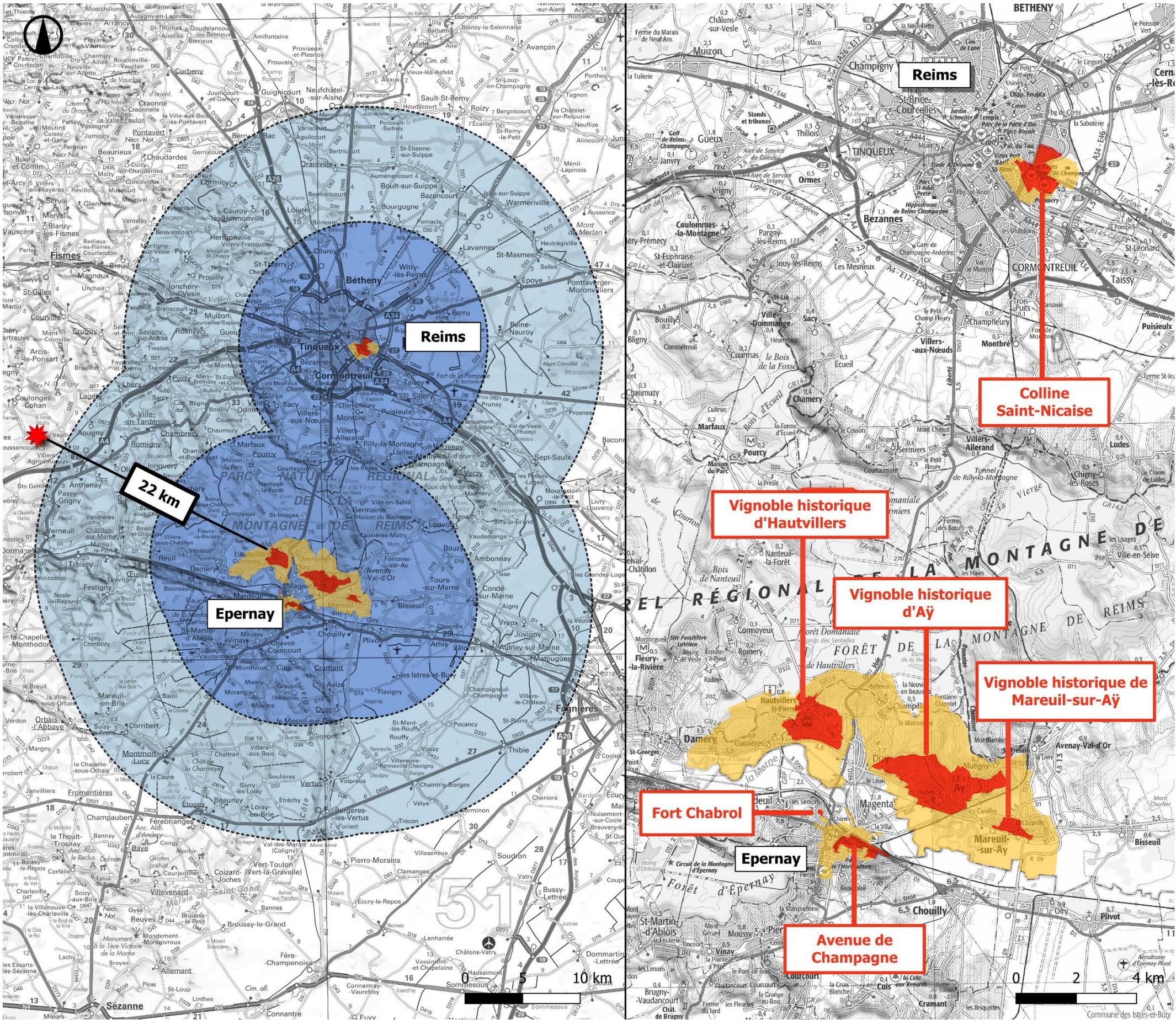
Biens "Coteaux, Maisons et caves de Champagne" et leur périmètre de protection



Février 2024

Source : IGN 100®, UNESCO

Copie et reproduction interdites



Carte 10 : Biens « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et périmètre de protection (Rappel)

Projet de parc agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve (02)
Permis de construire – Volet paysager

2 – 4f Patrimoine mondial de l'UNESCO

Créée le 16 novembre 1945 à Londres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a instauré en 1994, la Liste du patrimoine mondial qui a pour objectif de recenser les patrimoines, naturels et culturels considérés comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection (représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain, apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue, représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, etc.). L'ensemble des sites choisis provient d'une liste indicative. Il s'agit d'un inventaire des biens que chaque Etat à l'intention de proposer pour inscription.

Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne sont examinées que si le bien proposé figure déjà sur la liste indicative de l'Etat partie.

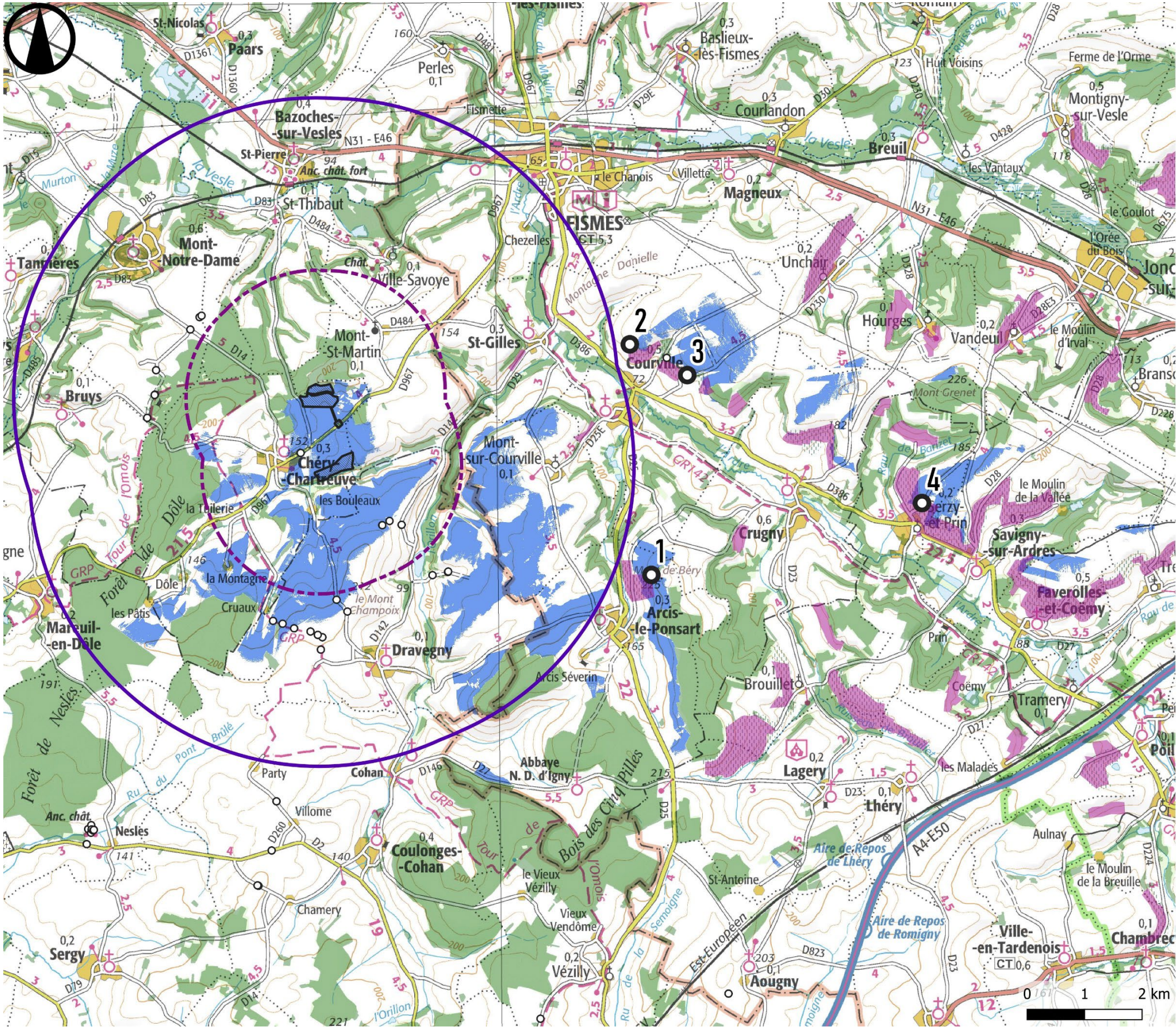
Un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO est recensé : il s'agit des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », situé sur les communes de Reims et d'Epernay. A cela, un travail de protection des vignobles d'appellation Champagne est activement mené sur le territoire par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

2 – 5 FOCUS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO – BIENS DES COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

2 – 5a Impact sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Le projet agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve, se situe à environ 10 kilomètres de la zone de vigilance du Bien (tampon de 20km). Aucune interaction visuelle ne sera possible entre le Bien et le futur parc, compte tenu d'un éloignement considérable entre les deux secteurs. Parallèlement, à ces éléments faisant partie de l'inscription au patrimoine mondial, les vignobles AOC ainsi qu'une zone d'engagement vis-à-vis du Bien ont fait l'objet d'une analyse. Toutefois, il s'agit d'éléments connexes au Bien et ne sont pas inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'impact sur le Bien des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sera donc nul.



Zones de visibilité théorique du projet



Avril 2024

Source : IGN 100®, CLC 20218, RGE
Alti 5m, UNESCO

Légende

- Projet de Chéry-Chartreuve
- Aire d'étude
 - Rapprochée (2 km)
 - Eloignée (5 km)
- Principaux masques à la perception
 - Principaux boisements (>25 ha)
- Zone de visibilité théorique
 - Possibilité de vue sur le projet
- Appellation Champagne
 - Parcelles d'appellation Champagne
- Covisibilité possible avec les coteaux d'appellation Champagne
 - Prise de vue

Carte 11 : Zones de visibilité théorique du projet

Projet de parc agriovitaïque de Chéry-Chartreuve (02)
Permis de construire – Volet paysager

2 - 5b La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Afin d’étudier plus précisément la visibilité du projet depuis les lieux à enjeux identifiés par la mission Coteaux, Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, il a été décidé d’établir des zones de visibilité théorique.

Modèle de visibilité théorique

La visibilité du projet de Chéry-Chartreuve depuis les coteaux d’appellation Champagne va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L’implantation du parc
- La hauteur des panneaux
- Les masques locaux (murets, haies...)

Le modèle théorique employé prend en compte l’implantation du projet et sa hauteur maximum, fixée à 5m. La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu’elle ne représente qu’un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, les masques végétaux forestiers et le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, petits bâtiments, etc.) très efficaces. Ainsi, une portion du parc partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l’aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d’intégrer les notions de rapports d’échelle, de lignes de force ou d’intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d’une zone de visibilité potentielle attendue.

Visibilité théorique du projet depuis les parcelles d’appellation Champagne et constats in-situ

La cartographie des zones de visibilité théorique du parc photovoltaïque de Chéry-Chartreuve met en lumière l’influence des structures topographiques et végétales sur la perception du projet. Elle met notamment en lumière la nécessité d’étudier des coteaux situés en dehors de l’aire d’étude éloignée. Ainsi, seuls quelques coteaux semblent être potentiellement sujets à des vues. Ces coteaux sont ceux d’Arcy-le-Ponsart, Courville, Serzy-et-Prin et Savigny-sur-Ardres car ceux-ci sont orientés en direction du projet.

L’expérience de terrain a en revanche permis de constater le faible impact du parc dans le paysage depuis le haut de ces coteaux. En effet, ces points de vue potentiels étant situés à des distances de 5,1 à 9,9 kilomètres, la perception du parc de Chéry-Chartreuve sera faible. De plus, depuis ces points de vue, le parc de Chéry-Chartreuve se situe à l’arrière de haies sur sa partie nord et proche du fond de vallée, derrière une haie pour la partie sud. Les coteaux les plus exposés au projet sont ceux de Courville, dans l’axe du fond de Vau au nord-est. Le relief et la végétation viennent grandement limiter les vues lointaines sur le projet depuis les autres coteaux.



Figure 52 : Depuis le coteau viticole au nord-est d’Arcis-le-Ponsart (Vallée d’Arcy) Le projet est très peu perceptible du fait de la distance (5,5 km). (@ATER Environnement, 2024)



Figure 53 : Depuis le coteau viticole au nord de Courville (Vallée de l’Ardre). Le projet est peu perceptible en raison de la grande distance (5,1 km) (@ATER Environnement, 2024)

3



Figure 54 : Depuis le coteau viticole au nord-est de Courville (Vallée de l'Ardre). Le projet est très peu perceptible en raison de la grande distance (6 km) (@ATER Environnement, 2024)

4



Figure 55 : Vue depuis le haut du coteau viticole situé au nord-est de Serzy-et-Prin. Le projet n'est pas perceptible en raison de la grande distance (9,9 km) (@Google Street View, 2016)

Ainsi, le projet de Chéry-Chartreuve se localise en dehors de la zone d'engagement et à proximité de parcelles d'appellation Champagne. Cependant, les vignobles qui pourraient présenter une covisibilité avec le projet sont éloignées, à plus de 5 km. La visibilité du parc est donc relativement faible. L'impact du projet sur les vues depuis les coteaux d'appellation Champagne sera donc nulle à faible.

2 – 5c La Charte photovoltaïque des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

1 - Respect de l'identité viticole du territoire de Champagne

Le projet de Chéry-Chartreuve sera situé sur le versant nord d'une vallée étroite, qui le masquera des vues depuis les sites à enjeux (villages, vignobles, architectures) et en co-visibilité avec ceux-ci.

2 - Fragilité des entrées de communes

Comme énoncé au cours de l'état initial, aucun des bourgs recensés dans les aires d'étude éloignée ne présente de sensibilité à l'égard du projet, que ce soit depuis leur centre et leurs abords. Dans l'aire d'étude rapprochée, le bourg de Chéry-Chartreuve ne se trouve pas à proximité directe du projet. L'identité des villages champenois ne sera pas impactée.

3 - Promotion de l'image du Champagne

Le projet ne s'insère pas au sein d'une zone fragile et sensible ce qui n'impactera pas l'animation viticole.

4 - Préservation des itinéraires touristiques

Le GRP du tour de l'Omois traversant l'aire d'étude rapprochée et en retrait du projet de plusieurs centaines de mètres ne comporte pas de vues sur ce dernier. Les itinéraires touristiques seront préservés.

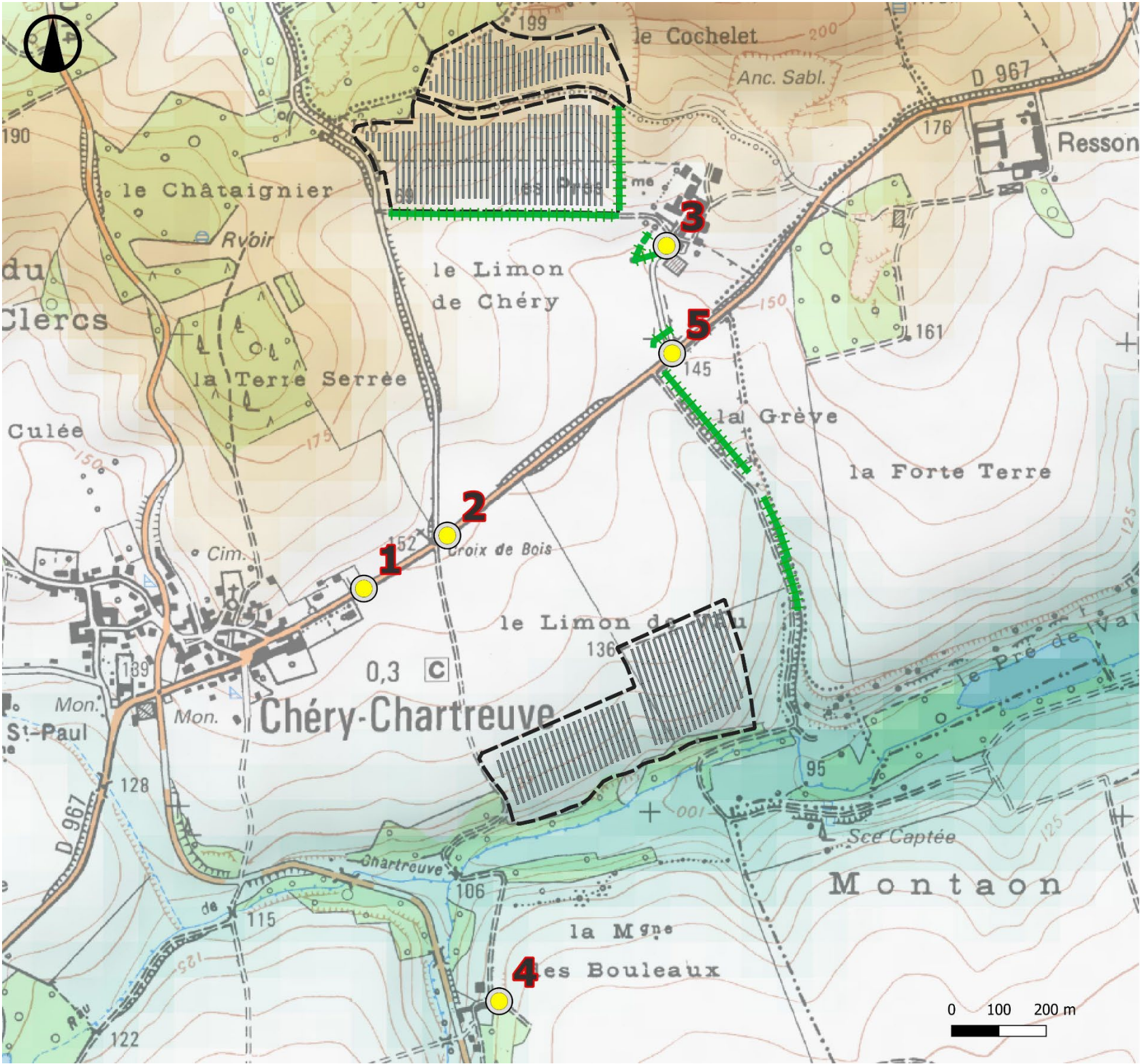
5 - Sensibilité des vues panoramiques

Le projet ne s'insère pas à l'intérieur d'une vue panoramique ce qui n'impactera pas la qualité des paysages viticoles.

6 - Eloignement des sites emblématiques du Champagne

Aucun vignoble compris dans les aires d'étude ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet, en raison du relief, qui masque les visibilitées vers ceux-ci. Quant au patrimoine recensé dans les aires d'étude éloignée et rapprochée (monuments historiques, site naturel, patrimoine vernaculaire), aucune sensibilité vis-à-vis du projet n'est relevée.

2 - 1 PHOTOMONTAGES



Localisation des photomontages



Juin 2024

Source : IGN 100®, IGN Topo, IGN Alti, Impulsion

Copie et reproduction interdites

Légende

● PDV-Chery

Implantation

+++ haies

□ Clôture

— Tracker

Relief en mètre (NGF)

210
80

Carte 12 : Localisation des photomontages (@ATER Environnement, 2023)

	Description du point de vue
Photomontage 1	Depuis la D967 à la sortie est de Chéry-Chartreuve
Photomontage 2	Depuis la D967 au croisement avec les chemins d'accès aux parcelles.
Photomontage 3	Depuis la ferme des Prés
Photomontage 4	Depuis le hameau des Bouleaux, au sud du vallon creusé par le ruisseau de Fond-de-Vau
Photomontage 5	Depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès à la ferme des Prés

Tableau 4 : Présentation des photomontages

Les points de vue ont été choisis en fonction de la zone de visibilité du projet. Les cinq photomontages se situent tous à l’intérieur de l’aire d’étude rapprochée. Tous se situent aux abords de la D967, sauf le quatrième, pris depuis le sud-est, de l’autre côté du vallon.

Cinq panoramas, illustrés ci-dessous, ont donc été réalisés. Ils représentent les perceptions du projet depuis les points jugés comme les plus sensibles et les plus représentatifs de la présence visuelle du parc dans le paysage proche.

Pour chaque point de vue par la suite, deux photographies sont présentées : l’état initial et le photomontage d’état final. L’objectif étant de montrer l’impact du projet brut, et ainsi évaluer la nécessité de mesures d’accompagnements. Celles-ci seront présentées dans le chapitre « Mesures d’intégration ».

Méthodologie pour toutes les coupes topographiques des photomontages 1, 2 et 5 : Afin de pouvoir comparer les coupes topographiques entre-elles, tous les graphiques possèdent la même échelle en ordonnée et en abscisse. Le relief varie de 95 à 180 mètres d’altitude et la longueur de chaque coupe est d’approximativement 1 000 mètres. Pour chaque point de vue depuis la D967, deux traits de coupe sont choisis, l’un en direction de la partie sud, le second en direction de la partie nord. Chaque trait est choisi pour qu’il puisse couper chaque partie du projet à l’emplacement le plus visible en théorie, au regard de la topographie locale. Les valeurs des angles de vue et des distances entre chaque partie du projet et les points de vue sont mesurées à partir des tables agrivoltaïques pressenties comme étant au moins partiellement visibles, et non forcément à partir de la coupe topographique.



Figure 56 : Photomontage n°1 – Depuis la D967 à la sortie est de Chéry-Chartreuve – Etat Initial (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 57 : Photomontage n°1 – Depuis la D967 à la sortie est de Chéry-Chartreuve – Etat projeté (source : ©ATER Environnement, 2023)

Ce premier panorama est une vue depuis la D967 à la sortie du village de Chéry-Chartreuve, peu après le dernier bâtiment. On distingue à droite le vallon du Ruisseau du Fond de Vau et sa ripisylve. Les visibilitées sont rapidement fermées par le versant opposé. La photo est prise vers l’est et il est possible de distinguer, sur le photomontage, le haut des premiers panneaux de l’implantations. Ils sont orientés perpendiculairement à la

route. Seul leur sommet est visible et leur prégnance visuelle est très faible. Le contraste de couleur est de plus atténué par la ripisylve sombre en arrière-plan.

Depuis ce point, l’impact visuel de l’implantation sud sur la D967 est très faible : l’implantation du parc en contrebas permet une occultation par le relief.

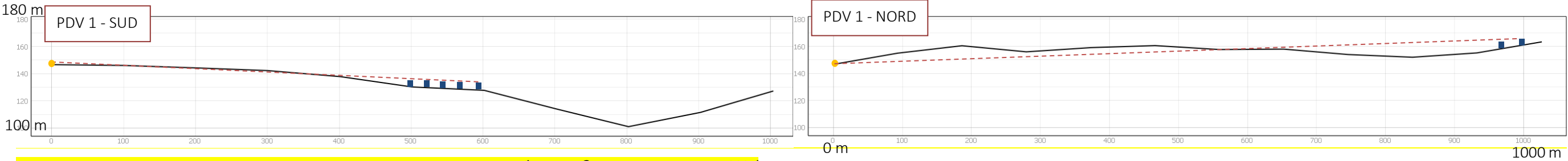


Figure 58 : Coupe sud puis coupe nord depuis le point de vue de photomontage n°1 (source : @ATER Environnement, 2025)

Légende des coupes :

Carré bleu = Tables agrivoltaïques de 5 mètres de haut (hauteur maximale arrondie, à l’échelle)

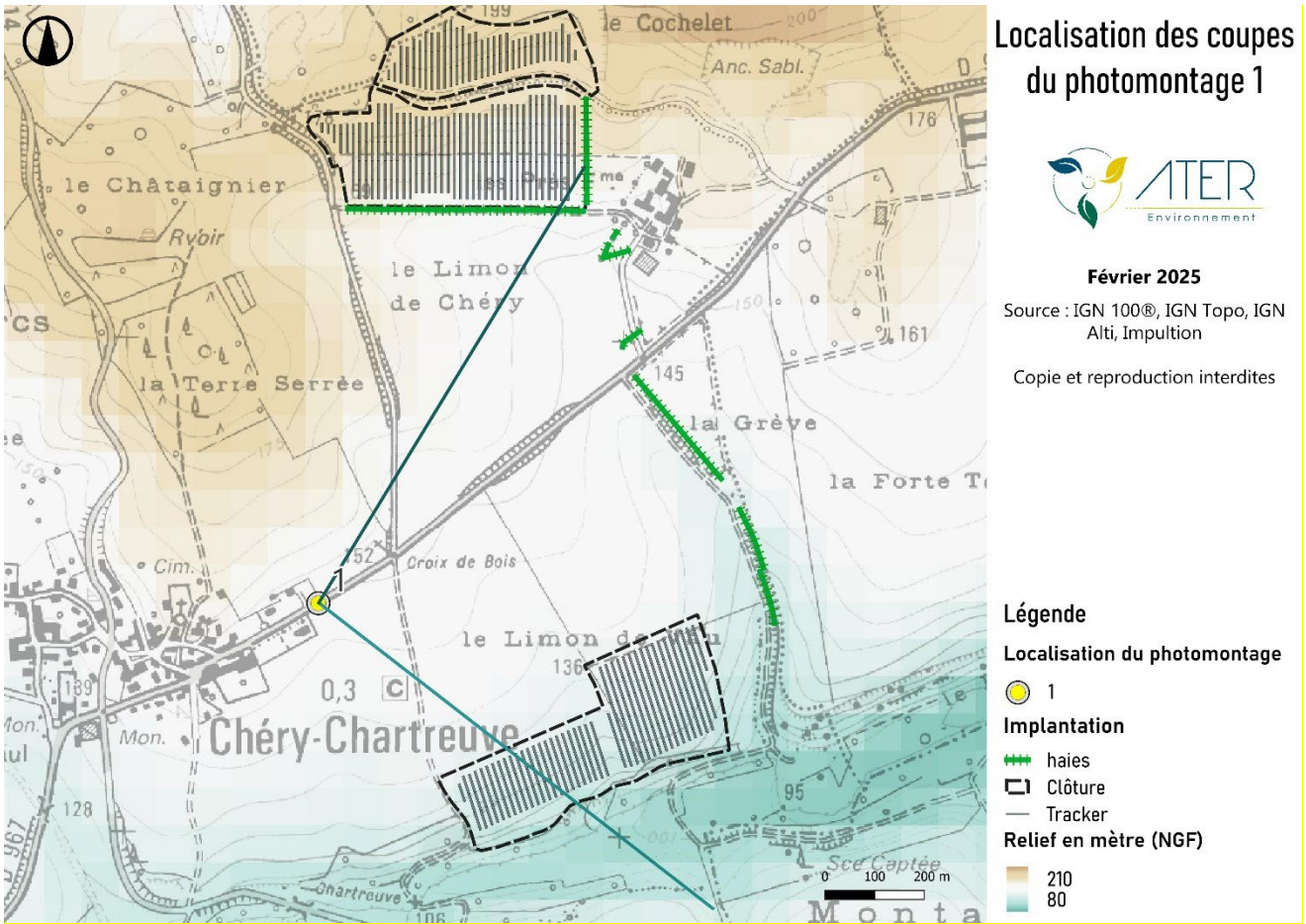
Ligne noire = Surface du sol

Point jaune = Observateur depuis le point de vue

Ligne rouge en pointillé = Ligne de vue entre l’observateur et le sommet des tables agrivoltaïques les plus élevées

Depuis le point de vue 1, la coupe topographique en direction du sud de la D967, et traversant les panneaux agrivoltaïques potentiellement les plus visibles, reflète la visibilité du projet sur le photomontage précédent. La vue sur le projet depuis la route est tout juste masquée par le relief. Les panneaux agrivoltaïques ne sont partiellement visibles que lorsque leur inclinaison leur offre une hauteur maximale au-dessus du sol. Le projet est visible au minimum à 70 ° de la route et entre 500 et 450 mètres de distance, limitant fortement la prégnance des parties visibles dans le paysage.

En direction du nord, la vue sur l’est de la partie nord du projet, potentiellement la plus visible depuis ce lieu, est largement bloquée par le relief.



Carte 13 : Localisation des coupes du photomontage 1



Figure 59 : Photomontage n°2 – Depuis la D967 au croisement avec les chemins d'accès aux parcelles. – Etat Initial (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 60 : Photomontage n°2– Depuis la D967 au croisement avec les chemins d'accès aux parcelles. – Etat projeté (source : ©ATER Environnement, 2023)

Le second Panorama est pris depuis la D967 en direction de la ferme des Prés et des parcelles nord. Le point de vue est situé au croisement entre la départementale et les chemins d'accès au parcelles sud et nord, par l'ouest. Ce dernier est visible à gauche du panorama. Comme sur la première prise de vue, les visibilitées sont rapidement fermées par les crêtes rapprochées qui encerclent le paysage. Des boisements occupent le haut de ces crêtes. Le haut des toits du hameaux de la ferme des Prés est distinguable à l'arrière-plan, les bas des bâtiments étant occultés par le relief.

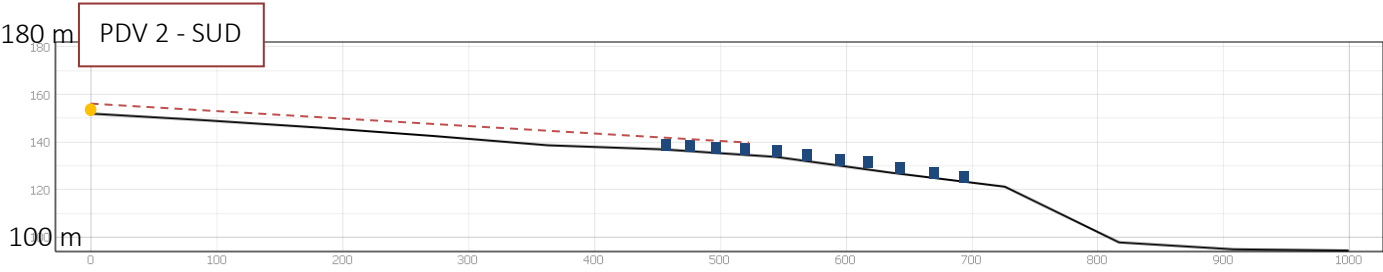


Figure 61 : Coupe sud puis coupe nord depuis le point de vue de photomontage n°2 (source : @ATER Environnement, 2025)

Légende des coupes :

Carré bleu = Tables agrivoltaiques de 5 mètres de haut (hauteur maximale arrondie, à l'échelle)

Ligne noire = Surface du sol

Point jaune = Observateur depuis le point de vue

Ligne rouge en pointillé = Ligne de vue entre l'observateur et le sommet des tables agrivoltaiques les plus élevées

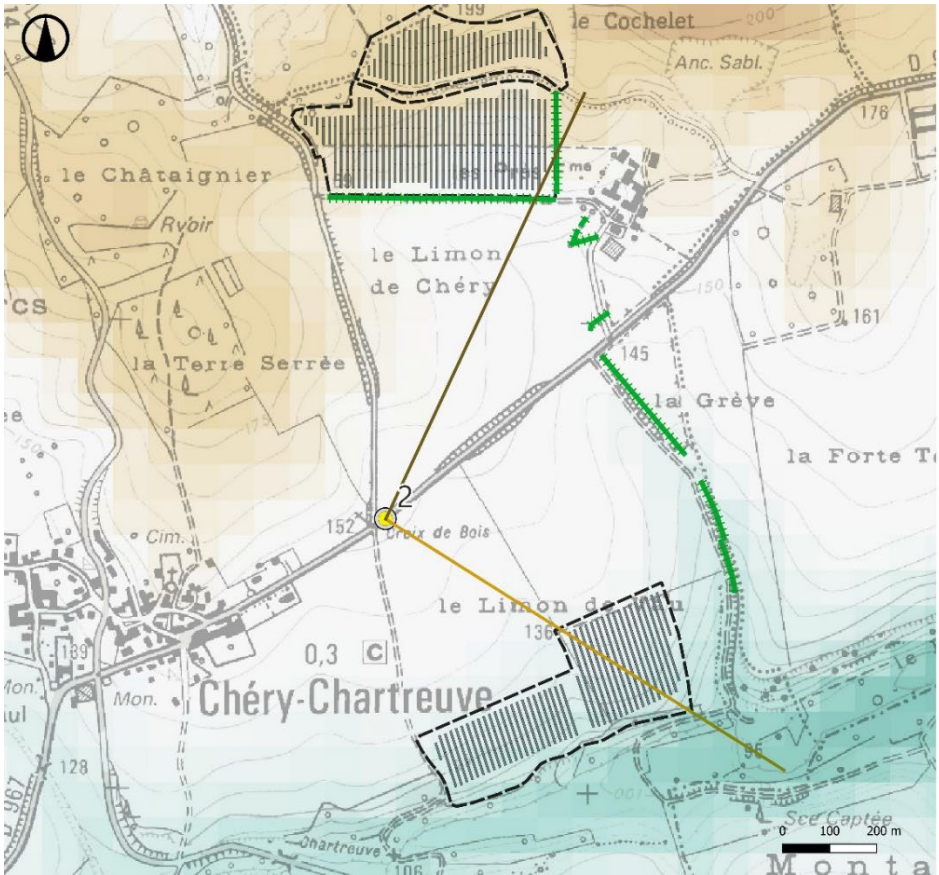
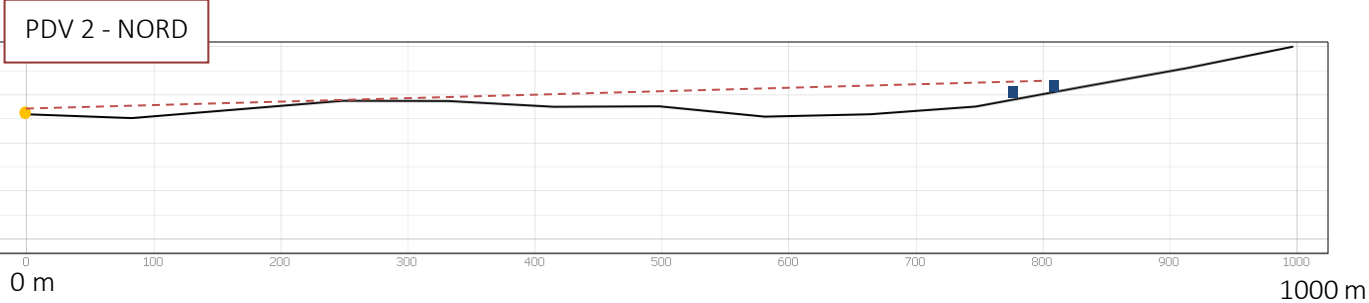
Comme le montre le photomontage, la coupe en direction du nord illustre que seulement quelques extrémités de panneaux agrivoltaiques sont visibles depuis ce lieu, la ligne de vue effleurant la surface du sol. La partie du parc nord visée est la plus visible au regard du relief local.

En direction du sud le bombement du relief est moins prononcé que sur la coupe sud du point de vue 1. Ainsi, la première rangée de panneaux solaires peut être visible depuis la route. Toutefois, le parc se localise à 450 mètres du point de vue avec un angle de près de 70°. Cela permet aux panneaux agrivoltaiques d'être peu prégnants dans le paysage et d'être dans la vue périphérique des automobilistes depuis ce lieu. Aussi, les 800 mètres de route à proximité des points de vue 2 et 5 peuvent être parcourus en 36 secondes à la vitesse maximale autorisée. Le temps passé dans ce secteur de visibilité d'une partie du projet est ainsi limité.

Les panneaux agrivoltaiques partiellement visibles du parc au nord sont situés à près de 800 mètres à 25° de la route. Les deux parties visibles du projet sont ainsi plus ou moins à 85° d'écart, limitant considérablement la vue simultanée sur les deux parties, pour le conducteur d'un véhicule ou pour un passager.

Sur le photomontage, l'implantation n'est presque pas visible. Seul un petit coin de panneau est observable de manière quasi-anecdotique. Le relief bombé du champ au premier plan occulte toutes les vues vers l'implantation au nord.

L'impact de l'implantation nord du parc agrivoltaique n'engendre presque aucun impact depuis l'ouest du tronçon de la D967. Seul un morceau de panneau est distinguable au-dessus du relief bombé qui coupe toutes les visibilitées.



Localisation des coupes du photomontage 2



Février 2025

Source : IGN 100®, IGN Topo, IGN Alti, Impulsion

Copie et reproduction interdites

Légende

Localisation du photomontage

2

Implantation

haies

Clôture

Tracker

Relief en mètre (NGF)

210

80

Carte 14 : Localisation des coupes du photomontage 2



Figure 62 : Photomontage n°3 – Depuis la ferme des Prés – Etat Initial (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 63 : Photomontage n°3 – Depuis la ferme des Prés – Etat projeté (source : ©ATER Environnement, 2023)

Le troisième panorama est capturé depuis la ferme des Prés, vers le nord-ouest. Il est possible d’apercevoir l’ombre des bâtiments qui composent ce hameau agricole à gauche et à droite de l’image. La prise de vue est prise en direction de la parcelle nord de l’implantation potentielle. Cette dernière est fermée à l’arrière par un boisement qui coupe les visibilités lointaines.

Le photomontage permet de rendre compte de la prégnance visuelle des panneaux. Depuis ce point de vue, ils sont visualisés avec un angle d’environ 45°. Une grande partie de la parcelle est visible, mais cette visibilité est coupée par endroit par le relief et la végétation. C’est surtout la proximité qui engendre cette visibilité accrue.

La parcelle la plus au nord de l’implantation, elle, n’est pas visible depuis ce point, car cachée derrière par végétation.

L’impact qu’engendre la vue de ce parc depuis la ferme des Prés est relativement conséquent.

L’impact créé par l’implantation agrivoltaïque est fort depuis la ferme des Prés. Seule l’implantation au nord est -en partie- visible, mais la faible distance qui sépare les deux entités est un facteur à charge. Ici particulièrement, des mesures compensatrices pourraient permettre de grandement réduire cet impact.



Figure 64 : Photomontage n°4 – Depuis le hameau des Bouleaux, au sud du vallon creusé par le ruisseau de Fond-de-Vau – Etat Initial (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 65 : Photomontage n°4 – Depuis le hameau des Bouleaux, au sud du vallon creusé par le ruisseau de Fond-de-Vau – Etat projeté (source : © ATER Environnement, 2023)

Le quatrième Panorama est localisé différemment des autres. Il est pris depuis le sud-est de l'autre côté du vallon sur le versant opposé. A gauche est visible le hameau des bouleaux, composé de quelques bâtiments d'habitation. Un cône visuel s'ouvre depuis ce point sur la parcelle sud de l'implantation. Ce cône est étroit, coupé à droite par le relief rapidement inclinant, et à gauche par les haies arborées. La parcelle sud est visible car assez rapprochée. A l'arrière-plan, plus haut, il est possible de distinguer une partie des environs de la ferme des Prés. Le photomontage montre une visibilité sur l'implantation non négligeable, bien qu'elle n'occupe qu'une petite partie du champ de vision. Il est également possible d'observer l'implantation au nord, qui paraît beaucoup

plus lointaine. Ce panorama est, en dehors des abords immédiats des parcelles et de la D967, le point de vue le plus ouvert sur l'implantation potentielle.

L'impact créé par l'implantation sur ce point de vue ; en avant du hameau des bouleaux ; est modéré à fort, car le parc, notamment sa partie sud, est bien visible. Néanmoins, le cône visuel est unique et, rapidement en se déplaçant, il devient impossible de disposer une vue sur l'implantation. De plus, la part occupée par les alignements de panneaux dans le champ visuel demeure réduite.



Figure 66 : Photomontage n°5 – Depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès à la ferme des Prés – Etat Initial (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 67 : Photomontage n°5 – Depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès à la ferme des Prés – Etat projeté (source : © ATER Environnement, 2023)

Le cinquième et dernier point de vue est photographié depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès ouest de la ferme des Prés, en direction des parcelles de d'implantations au nord. Ici encore, les arbres à l'arrière ferment toutes les visibilités lointaines, ainsi que celles sur la parcelle la plus au nord de l'implantation. Le photomontage associé montre une visibilité sur l'implantation agrivoltaïque relativement importante. Une bonne partie de la parcelle d'implantation est visible depuis l'est de la départementale, qui représente la partie du tronçon la plus impactée par le projet de Chéry-Chartreuve. Les alignements de panneaux, quasi perpendiculaire à la route, sont visibles pour certains dans leur intégralité.

L'impact paysager est modéré à fort depuis ce point. Les panneaux, situés à environ 350 m de la prise de vue pour les plus proches, sont pour la plupart visibles. La plantation d'une haie le long de l'implantation pourrait permettre d'occulter cette intervisibilité efficacement.

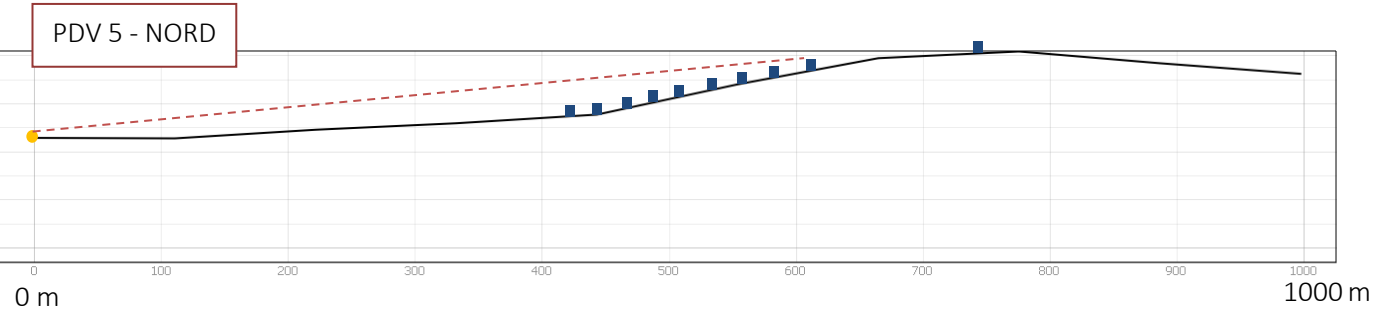
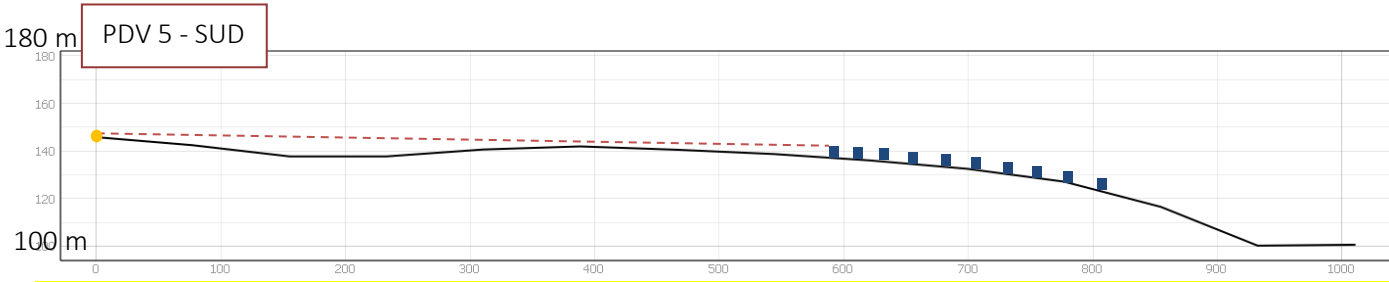


Figure 68 : Coupe sud puis coupe nord depuis le point de vue de photomontage n°5 (source : @ATER Environnement, 2025)

Légende des coupes :

Carré bleu = Tables agrivoltaïques de 5 mètres de haut (hauteur maximale arrondie, à l'échelle)

Ligne noire = Surface du sol

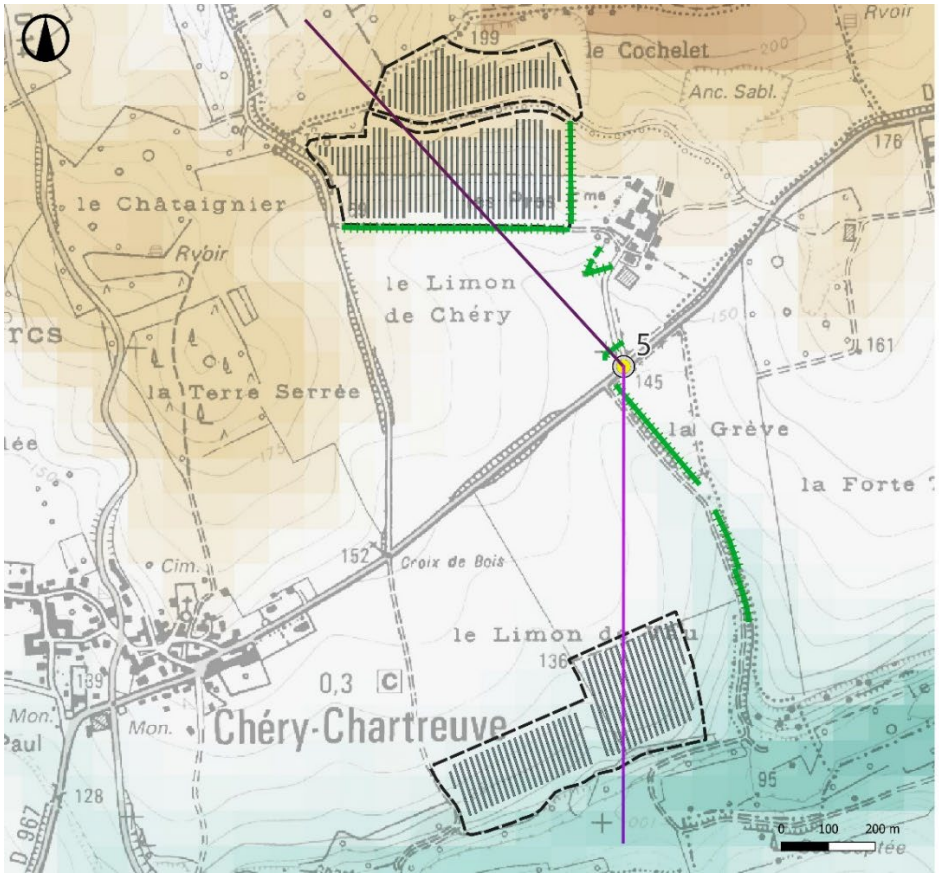
Point jaune = Observateur depuis le point de vue

Ligne rouge en pointillé = Ligne de vue entre l'observateur et le sommet des tables agrivoltaïques les plus élevées

La coupe topographique en direction du nord depuis le point de vue n°5 reflète correctement la perception du parc agrivoltaïque relevé sur le photomontage précédent, en direction du nord. Le relief est ascendant de façon continue jusqu'au sommet du relief et les boisements au nord du site. Le parc est au minimum à 65° de la route à une distance de 650 à 350 mètres.

La coupe en direction de la partie sud du projet montre que seul le sommet des tables agrivoltaïques pourrait être visible juste au-dessus du relief. En raison de la topographie, seule la première rangée de tables agrivoltaïques peut être visible. Du fait de la distance, environ 550 mètres, ces sommets de panneaux agrivoltaïques seront très peu prégnants dans le paysage. De façon saisonnière, les cultures des parcelles agricoles dissimuleront totalement les éléments les plus élevés du parc. L'angle de vue est au minimum de 50° par rapport à la route, ce qui limite considérablement les vues dans le champ de vision des usagers de la route D967. En cumulant les angles de vue minimaux des parties nord et sud (115°), il est peu probable que les automobilistes, avec leur propre vitesse, puissent apercevoir les deux parties du projet en même temps. En effet, les 800 mètres de route à proximité des points de vue 2 et 5 peuvent être parcourus en 36 secondes à la vitesse maximale autorisée. Le temps passé dans ce secteur de visibilité d'une partie du projet est ainsi limité.

Enfin, une ancienne haie, qui sera replantée, pourra dissimuler entièrement le parc agrivoltaïque sud depuis ce lieu. Il en est de même avec une nouvelle haie implantée au niveau de l'intersection avec la route menant à la ferme de Pré, pour la partie nord.



Carte 15 : Localisation des coupes du photomontage 5

Localisation des coupes du photomontage 5



Février 2025

Source : IGN 100®, IGN Topo, IGN Alti, Impulsion

Copie et reproduction interdites

Légende

Localisation du photomontage

5

Implantation

haies

Clôture

Tracker

Relief en mètre (NGF)

210

80

2 - 2 IMPACTS BRUTS EN PHASE DE DEMANTELEMENT

Les impacts en phase de démantèlement seront similaires à ceux en phase chantier, mais sur un laps de temps encore plus réduit.

L'impact brut de la phase de démantèlement sur le paysage sera donc faible.

2 - 3 IMPACTS CUMULES

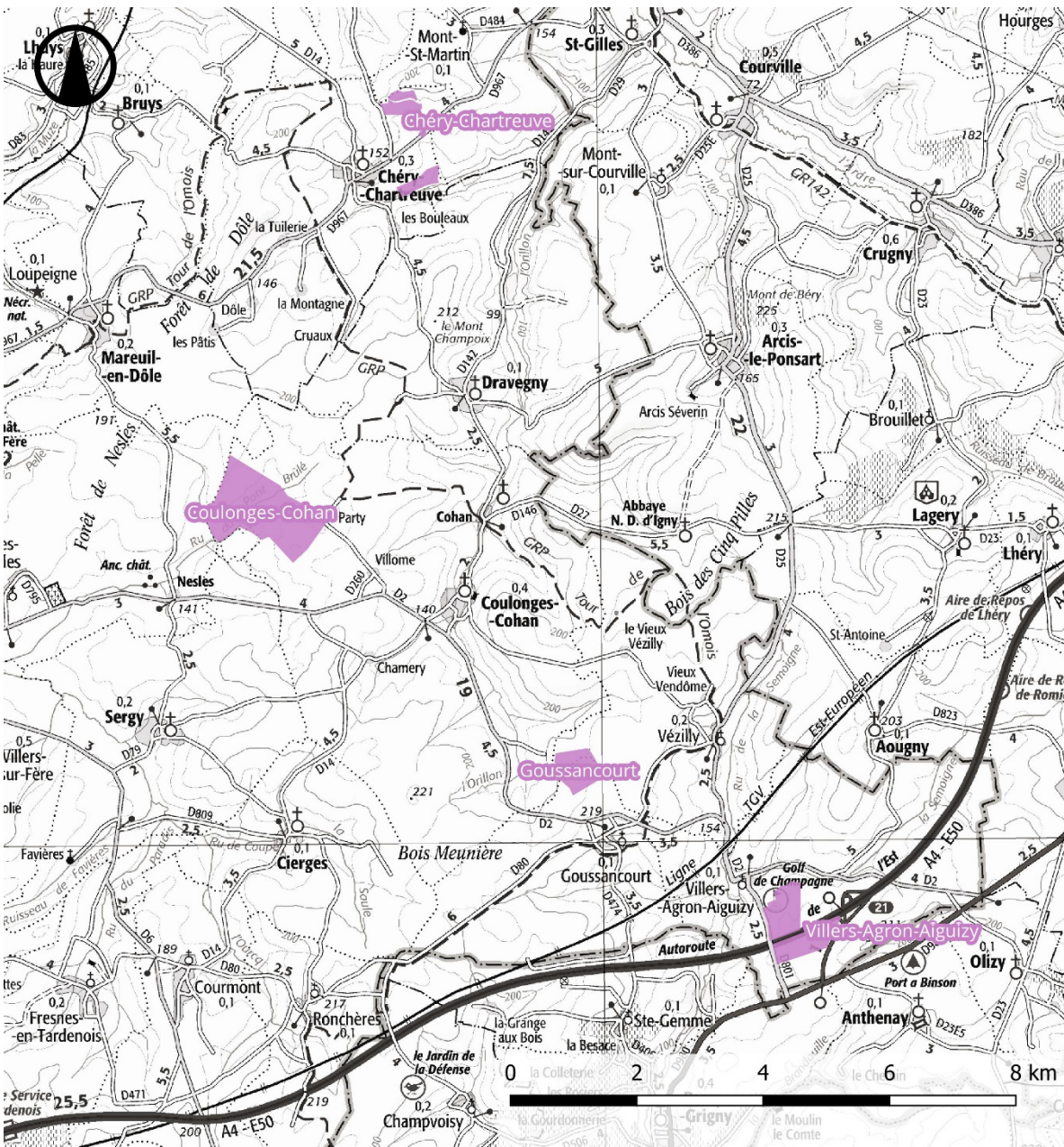
Les abords du futur parc agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve n'accueillent aucun projet pouvant générer des impacts cumulés d'un point de vue paysager. Toutefois, au-delà de l'aire d'étude immédiate, d'autres projets agrivoltaïques sont en cours de développement sur le territoire. Le premier se situe à Coulonges-Cohan, à 5,5 km du projet de Villers-Agron-Aiguizy. Le second, à Goussancourt, est distant d'environ 10 km. Enfin, le projet le plus éloignés des quatre se situent sur la commune de Villers-Agron-Aiguizy, respectivement à environ 14 km du projet de Chéry-Chartreuve.

En dépit de la proximité entre les projets, le paysage est tel qu'aucune interaction visuelle entre les parcs d'agrivoltaïques n'est attendue. Le relief, les boisements et la distance assurent cette absence de lien visuel entre les différents projets. Par ailleurs, l'ensemble de ces trois projets étant porté par le même développeur, de nombreuses caractéristiques seront communes entre les parcs (type de tables, modalité d'implantation, etc.), ce qui permettra une cohérence et une harmonie visuelle à plus grande échelle.

La carte figurant ci-contre reprend les quatre zones d'implantation potentielle des différents projets agrivoltaïques portés par le développeur.

Le tableau ci-dessous met en évidence les distances les plus faibles entre les ZIP.

Distance (en kilomètres)	Entre les projets de ...	
2,9	Villers-Agron-Aiguizy	Goussancourt
6,2	Chéry-Chartreuve	Coulonges-Cohan
7,9	Coulonges-Cohan	Goussancourt
12,5	Villers-Agron-Aiguizy	Chéry-Chartreuve



Localisation des projets d'agrivoltaïsmes

Juillet 2023

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende
Zones d'implantations potentielles des quatre projets

Carte 18 - Localisation des projets connexes

3 MESURES PAYSAGERES

3 - 1 MESURES

3 - 1a Mesures d'évitement

Si une grande majorité de la zone d’implantation potentielle sera investie par l’installation de panneaux solaires, les variantes ont permis l’ajout de bande tampons herbeuses entre les clôtures qui limiteront l’installation et le début des alignements photovoltaïques. De plus, une ancienne piste bétonnée préexistante entre les deux parcelles au nord sera réutilisée, ce qui limitera les impacts financiers comme écologiques.

3 - 1b Mesures de réduction

Atténuation de l’aspect industriel provisoire du chantier

Intitulé	Atténuation de l’aspect industriel provisoire du chantier.
Impact (s) concerné (s)	Impacts liés à l’installation du parc agrivoltaïque en phase chantier.
Objectifs	Réduire l’impact visuel pour les riverains et les utilisateurs du réseau routier.
Description opérationnelle	Les terres extraites pour la réalisation des fossés ou des zones vouées à accueillir les postes électriques sont destinées pour partie à être réutilisées et pour partie à être exportées hors du site. Elles seront temporairement stockées en merlons à proximité des aménagements. Tous les déchets seront récupérés et valorisés ou mis en décharge. À l'issue du chantier, aucune trace de celui-ci ne subsistera (débris divers, restes de matériaux).
Acteurs concernés	Maître d’ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
Coût estimatif	Intégré au coût de développement du projet.
Modalités de suivi	Suivi par le maître d’ouvrage.
Impact résiduel	Faible.

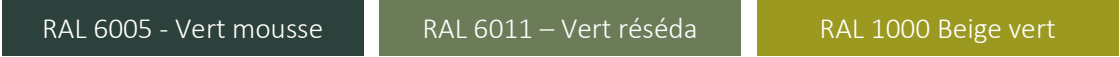
Tableau 5 : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier

Intégration visuelle des éléments connexes du projet (grilles, postes de livraison, postes de transformation)

Intitulé	Intégration visuelle des éléments connexes du projet
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet depuis les points de vue de la ferme des Prés et du nord du chemin d’accès passant à l’ouest des parcelles nord essentiellement.
Objectifs	Réduire l’impact visuel du site et assurer une bonne insertion paysagère.
Description opérationnelle	Afin de réduire l’impact paysager et d’intégrer le projet, il est nécessaire de travailler les infrastructures connexes (grillage, postes de transformation, etc...) selon les ambiances existantes. C’est pourquoi un traitement homogène a été opéré pour adapter le projet au contexte paysager.
Acteurs concernés	Maître d’ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
Coût estimatif	Intégré aux coûts du chantier.
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d’ouvrage lors des visites de chantier.
Impact résiduel	Faible.

Tableau 6 : Intégration visuelle des éléments connexes du projet

Ainsi, les dispositifs techniques (postes de livraison, poste de transformation) devront, dans la mesure du possible, s’approcher des teintes caractéristiques des paysages alentours composés principalement de boisements et de culture. Des gammes de vert sont à privilégier pour ces éléments (ex. : RAL 6005 - Vert mousse ; RAL 6011 – Vert réséda ; RAL 1000 – Beige vert). Cette continuité visuelle permettra d’apprécier visuellement le projet comme appartenant à un ensemble cohérent.



Les éléments séparatifs (clôtures, portails) seront quant à eux choisis de manière à s’intégrer dans le paysage « rural » et agricole, et ainsi assurer une continuité entre la double vocation du site, son pourtour immédiat (les clôtures et les portails) et les environs agricoles. Pour cela, un portail en bois et fer galvanisé de même qu’un grillage type agricole (grillage à mailles carrées soudées de 10x10 cm) comprenant des passes à petite faune en partie basse pourront par exemple être employés. Concernant le séchoir, il reprendra idéalement les codes couleur des granges environnantes (voir ci-dessus).

Plantation de haies et renforcement de la trame bocagère existante

Cependant, la clôture qui sera posée pour matérialiser la limite du projet ne constituera pas de masque visuel pour limiter l’impact visuel du projet. De plus, cette dernière entoure les deux parcelles et son périmètre est maximisant (aucune interruption de clôture). Afin d’amoindrir cet impact, la plantation de haies bocagères et multi-espèces est prévue. Les zones de plantations ont été étudiées pour occulter au mieux les vues depuis les points les plus impactés. Des essences locales, présentées dans le tableau ci-dessous, seront utilisées pour constituer cette haie. Afin de garantir la qualité paysagère des haies et la hauteur de 2,5 mètres souhaitée, celles-ci seront entretenues de façon soignée, sans recours aux broyeurs de haie. L’entretien sera réalisé en période hivernale.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Viorne Cotonneuse	<i>Viburnum lantana</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>

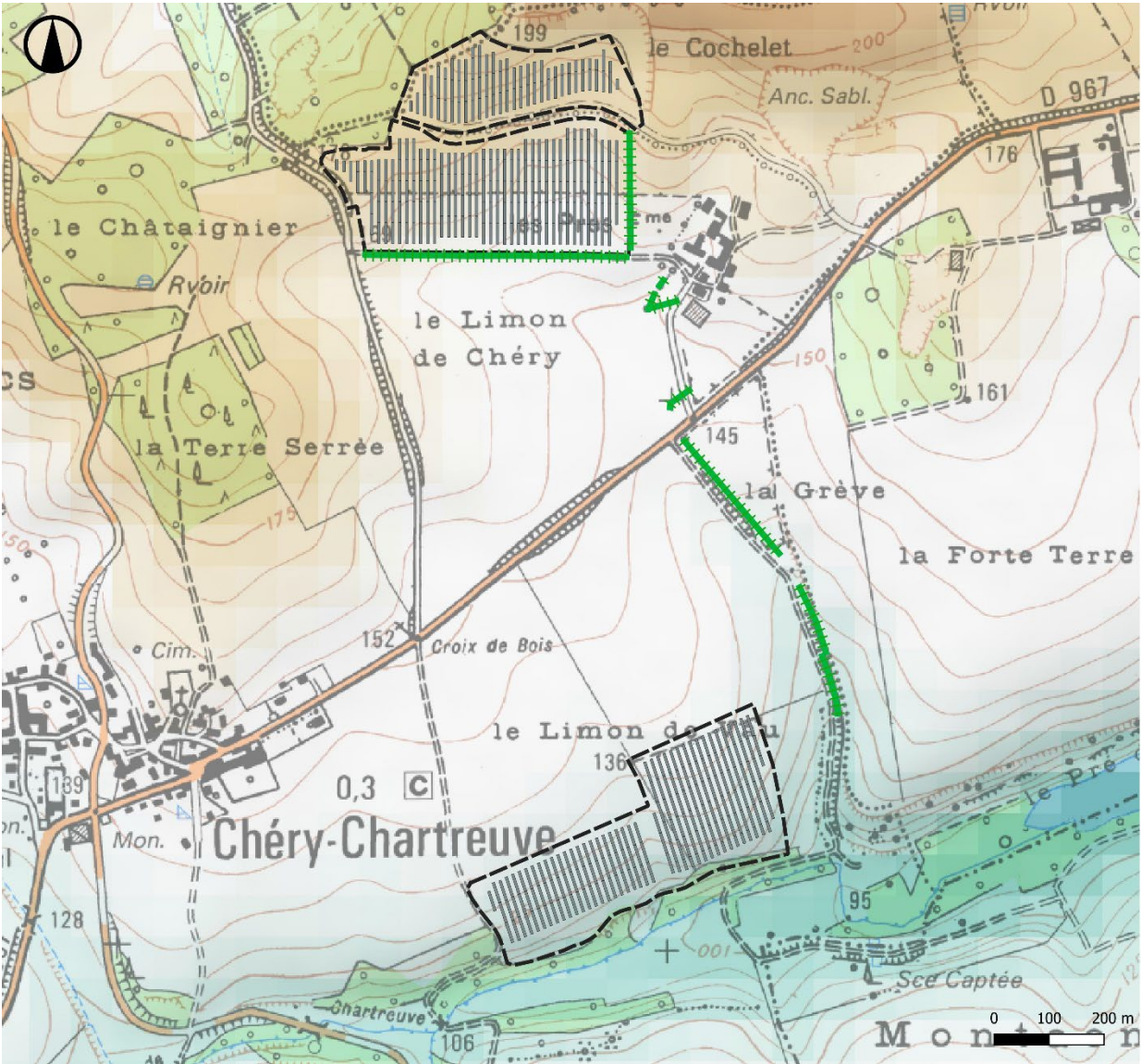
Tableau 7 : Essences végétales à privilégier pour les haies arbustives

> Coût estimatif pour la création d’une haie mixte (arbres/arbustes) discontinue plurispécifique 40/60 en racines nues (1 rangée - 2m de large) : 1 plant / ml ; 40€/ ml (prix indicatif)
→ 53 000 € pour environ 1325 mètres de haies autour du site et sur les talus.

- 793 m de haie arbustive au nord de la D967 (soit environ 793 plants)
- 832 m au sud de la départementale (soit environ 832 plants)

Intitulé	Intégration visuelle du parc dans le paysage
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet depuis les axes de communication rapprochés (D967 et chemin d’accès aux parcelles nord).
Objectifs	Réduire l’impact visuel du site et assurer une meilleure insertion paysagère.
Description opérationnelle	Afin de réduire l’impact paysager et d’intégrer au mieux le projet, il est proposé la plantation de haies occultante entre la D967 et les parcelles d’implantation.
Acteurs concernés	Maître d’ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
Coût estimatif	53 000€, pour l’implantation d’environ 1325 arbustes.
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d’ouvrage lors des visites de chantier et suivi de l’entretien.
Impact résiduel	Nul à Modéré.

Tableau 7 : Intégration visuelle du parc dans le paysage



Localisation des futures haies



Juin 2024

Source : IGN 25®, IGN Topo, IGN Alti, Impulsion

Copie et reproduction interdites

Légende

Implantation

- haies
- Clôture
- Tracker

Relief en mètre (NGF)

- 210
- 80

Carte 19 – Localisation des haies à planter



Figure 69 : Photomontage n°1 – Depuis la D967 à la sortie est de Chéry-Chartreuve – État projeté (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 70 : Photomontage n°1 – Depuis la D967 à la sortie est de Chéry-Chartreuve – État projeté avec mesures (source : ©ATER Environnement 2023)

Note : Depuis ce point de vue, le bombement du relief occulte les haies. Par conséquent, il est normal de ne pas pouvoir les observer sur le photomontage.



Figure 71 : Photomontage n°2 – Depuis la D967 au croisement avec les chemins d'accès aux parcelles. – État projeté (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 72 : Photomontage n°2 – Depuis la D967 au croisement avec les chemins d'accès aux parcelles. – État projeté avec mesures (source : ©ATER Environnement 2023)

Note : Depuis ce point de vue, le bombement du relief occulte les haies. Par conséquent, il est normal de ne pas pouvoir les observer sur le photomontage.



Figure 73 : Photomontage n°3 – Depuis la ferme des Prés – État projeté (source : @ATER Environnement 2023)



Figure 74 : Photomontage n°3 – Depuis la ferme des Prés – État projeté avec mesures (source : @ATER Environnement 2024)



Figure 75 : Photomontage n°4 – Depuis le hameau des Bouleaux, au sud du vallon creusé par le ruisseau de Fond-de-Vau – État projeté (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 76 : Photomontage n°4 – Depuis le hameau des Bouleaux, au sud du vallon creusé par le ruisseau de Fond-de-Vau – État projeté avec mesures (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 77 : Photomontage n°5 – Depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès à la ferme des Prés – État projeté État projeté (source : ©ATER Environnement 2023)



Figure 78 : Photomontage n°5 – Depuis la D967, au croisement avec le chemin d'accès à la ferme des Prés – État projeté avec mesures (source : ©ATER Environnement 2023)

3 - 2 SYNTHÈSE ET IMPACTS RESIDUELS

Les impacts du projet sur les paysages sont nuls dans l’aire d’étude éloignée en raison du relief et de l’épais couvert végétal qui composent les paysages de cette partie de l’Aisne, entre les Buttes de l’Orxois-Tardenois, le Tardenois et le Massif de Saint-Thierry. Compte tenu des masques visuels tout aussi présents autour du site d’implantation (bosquets, boisements et relief), les impacts de l’aire d’étude rapprochée sont globalement faibles, mais localement modérés. Ces quelques points depuis lesquels les impacts sont plus conséquents sont les points les plus proches, en particulier les axes de communication et depuis la ferme des Près.

Les mesures appliquées au projet de Chéry-Chartreuve concernent les éléments de conception du futur parc agrivoltaïque (choix d’implantation, maintien de la végétation en place, intégration des éléments techniques) ou des éléments du chantier (pris en compte dans l’évaluation des impacts bruts). Quelques mesures, en plus d’éviter des impacts, permettent d’en réduire d’autre de manière non négligeable. La plantation de haies autour site est la mesure emblématique et efficace qui permet de réduire des impacts forts. En plus de limiter l’impact visuel du projet, cette mesure vise à renforcer l’identité paysagère des lieux en favorisant la continuité et l’entretien de la trame arborée existante. **Alors que les impacts bruts du projet sont considérés comme modérés à ponctuellement forts, les impacts résiduels sont quant à eux évalués comme nul à ponctuellement modéré.**

La synthèse des impacts du projet sur le contexte paysager est résumée dans le tableau ci-après. Pour plus de compréhension et afin de faciliter la lecture, un code couleur a été défini. Il est rappelé dans le tableau ci-dessous.



Tableau 8 : Echelle de couleur des niveaux d'impact

Légende : P-Permanent, D-Direct, T-Temporaire, I-Indirect, R-Réduction, A-Accompagnement, C-Compensation, E-Evitement, S-Suivi

THÈMES	NATURE DE L'IMPACT	DURÉE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
 Phase chantier	Augmentation de l'aspect industriel.	T	D	FAIBLE	Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier.	Intégré aux coûts du chantier.	TRES FAIBLE
 Axes de communication	Vues sur l'implantation depuis la D967 et le chemin passant au nord-ouest des parcelles d'implantation.	P	D	MODERE	Occultation partielle des vues par la plantation de linéaires de haie.	53 000€	FAIBLE
 Bourgs et lieux de vie	Il n'y a quasiment aucune vue depuis les lieux de vie.	P	D	FORT			MODERE
 Sentiers et tourisme	Exceptions relevées pour la ferme des Prés, et dans une moindre mesure pour le hameau des bouleaux. Une vue très partielle et saisonnière est possible depuis les jardins des pavillons au sud-est du bourg de Chéry-Chartreuve, au-dessus des champs de cultures.			NUL	-	-	NUL
 Patrimoine et sites protégés	Les impacts sur les lieux touristiques sont nuls.	-	-	TRES FAIBLE	-	-	TRES FAIBLE
	Aucune vue depuis l'ensemble des monuments historiques. Les coteaux viticoles d'appellation Champagne susceptibles d'apercevoir le projet sont à plus de 5 km de distance du projet. Seule une partie du projet sera perceptible à l'arrière d'écrans végétaux de la vallée du fond de Vau.	P	D				

Tableau 9 : Synthèse des impacts et mesures du projet agrivoltaïque de Chéry-Chartreuve sur le contexte paysager

4 METHODE RELATIVE AU CONTEXTE PAYSAGER

L'analyse paysagère, réalisée par un paysagiste-concepteur, se base sur une étude bibliographique (principalement issue de l'Atlas des Paysages de la Champagne-Ardenne), cartographique mais également sur un reportage photographique mené sur le terrain par le paysagiste.

L'évaluation des sensibilités se fonde sur cette approche à la fois scientifique, technique et sensible. L'analyse est retranscrite par des éléments formels (cartes, coupes topographiques, panoramas photographiques) ainsi qu'au travers de ressentis (ambiances paysagères). Il prend en compte à la fois la visibilité pure, mais également la manière dont le projet s'insère plus globalement dans le paysage.

Cinq photomontages ont été réalisés à des points choisis pour leur sensibilité dans l'état initial. Ils sont localisés sur l'aire d'étude rapprochée qui concentre les sensibilités les plus fortes.

Les photographies -sauf exception-, l'étude paysagère et les photomontages ont été réalisés par le bureau d'études ATER Environnement.